



INFOS FLASH

Février 2023



Mairie de Saint Bazille de Montmel

04 67 86 93 21 mairie@saintbazilledemontmel.fr www.saintbazilledemontmel.fr

Secrétariat de mairie

Les horaires d'ouverture sont le lundi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 16h. Des permanences téléphoniques sont en place du lundi au vendredi de 9h à 12h. Pour des demandes non-urgentes, merci de privilégier le contact par mail.

Composteur collectif

Vous souhaitez utiliser le composteur collectif installé à l'aire de jeu mais n'avez pas de bioseau ? Vous pouvez en demander un à la mairie durant les horaires d'ouverture. Un dépliant expliquant la bonne utilisation du composteur vous sera également remis.

Anniversaire de la médiathèque

Cinq ans déjà que la Médiathèque a fait peau neuve et s'est installée au Domaine, dans ce cadre magnifique.



Cette année, elle compte plus de 8.000 documents en fonds propre, 312 abonnés actifs (en plus des effectifs de l'école) et a prêté 10.985 ouvrages. Elle offre de nombreuses animations aux petits et grands et nous sommes fiers d'en avoir fait un deuxième lieu de vie pour les Saint Bazillois.

Il convient donc de fêter tous ensemble dignement son 5ème anniversaire, le samedi 11 mars prochain. Programme et informations dans l'agenda de la médiathèque ci-joint.

Emploi Pic Saint Loup

Début février, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a lancé une plateforme locale de recrutement, Emploi Pic Saint-Loup. Gratuit et facile d'utilisation, cet outil met en relation des demandeurs d'emploi et/ou des salariés en recherche de mobilité avec des entreprises du territoire.

La plateforme [Emploi Pic Saint-Loup](https://emploipicsaintloup.fr/) permet de se mobiliser en faveur de l'emploi local et de tirer des bénéfices pour chacun : habitants, demandeurs d'emploi, entreprises, collectivités. Elle s'adapte à tous les profils et permet de poster ou de trouver, en quelques clics, les offres d'emploi près de chez vous.

Découvrez cette plateforme à l'adresse <https://emploipicsaintloup.fr/>





Inscription à l'école

Vous êtes nouveaux arrivants sur Saint Bazille ou votre enfant est en âge d'entrer à l'école ?

Pensez à l'inscription scolaire, celle-ci se fait en deux temps :

- Inscription administrative : se fait en mairie sur présentation du formulaire de pré-inscription (disponible sur le site Internet de la mairie) complété et accompagné d'un justificatif de résidence sur la commune et du livret de famille. En retour de ce document à la mairie, vous recevrez un certificat de pré-inscription.

- Admission à l'école : se fait après l'inscription en mairie.

Une fois le certificat établi par la Mairie, vous pourrez prendre rendez-vous avec la Directrice de l'école. Liste des pièces à fournir sur le site Internet de la Mairie.

Restauration scolaire

Depuis le début de cette année scolaire, nous constatons qu'un nombre non négligeable de parents d'élèves semblent méconnaître ce qu'est le service de restauration scolaire et ce qu'il représente en terme de confort apporté aux familles. Il est le fruit d'un effort collectif de tous les contribuables qui majoritairement, n'en bénéficient pas. Je tiens donc à partager avec vous un certain nombre de réalités afin que chacune et chacun d'entre vous puissent mesurer la chance de pouvoir bénéficier de ce service public.



Les frais engagés pour que les familles puissent bénéficier de la restauration scolaire, comprennent les coûts liés au personnel, aux équipements et bâtiments qui n'existent que parce que le service a été mis en place. Un seul repas de cantine coûte environ 10,48 € à la commune. La participation des familles à ce coût de revient varie de 1 euro à 5€60 en fonction de leurs revenus. Ce qui implique que c'est l'argent public, autrement dit celui du contribuable et non celui de l'utilisateur, qui finance pour chaque enfant, une part importante de ce service.

C'est donc l'effort de tous qui permet aux familles d'organiser leur vie professionnelle plus facilement, en permettant aux enfants de bénéficier d'un repas chaud et équilibré dans un cadre éducatif. Les services publics constituent un patrimoine commun et sont particulièrement indispensables aux plus vulnérables. Pour que ces services, de plus en plus coûteux et utilisés avec de moins en moins de respect et de responsabilité par une minorité d'utilisateurs, puissent perdurer à des coûts supportables, je demande à chacune et chacun d'entre vous de bien vouloir en respecter les règles d'utilisation mises en place.

Accueil des nouveaux arrivants

Vous êtes venus vous installer sur la commune de Saint Bazille de Montmel en 2022 ou 2023 ? Ou un nouveau-né vient d'agrandir votre famille ?

Vous êtes cordialement invités à l'apéritif des nouveaux arrivants qui se tiendra dans la salle du Chai du Domaine, jeudi 9 mars à 19h.

L'équipe municipale ainsi que des membres des différentes associations et des viticulteurs du village seront là pour vous souhaiter la bienvenue.

Afin de préparer au mieux cet événement, il est demandé aux personnes souhaitant participer à ce moment convivial de se faire connaître auprès du secrétariat.

Biodiversité

Notre « Journée Nature 2023 » aura lieu au Domaine le samedi 13 mai.

Au programme :

- **Exposition**
 - les oiseaux et les insectes visibles à St Bazille de Montmel
 - les plantes invasives et envahissantes
 - Présentation du site « Observatoire des oiseaux de St Bazille de Montmel » <https://oiseaux.agence-ginko.fr> (déjà en ligne, n'hésitez pas à l'utiliser)
- **Bilan du projet ABC**, Atlas de la Biodiversité Communale présenté par le Bureau d'Études Barbanson
- **Présentation de l'Aigle de Bonelli** par D. Lacaze du CEN
- Exposition du **concours photos flore et faune**, enfants et adultes (à vos appareils photos dès à présent pour ce safari photo)
- **Animations enfants** proposées par la médiathèque et l'Association Goupil



Agenda 2023 : rencontres et balades découvertes de la biodiversité communale

Mars : vendredi 3, 15h-17h **ou samedi 4**, 10h-12H à l'atelier médiathèque : rencontre découverte des grands groupes d'**insectes** et échange de photos personnelles d'insectes pour constituer une petite photothèque pour préparer l'exposition (amener clé USB)

Avril : dimanche 1er, 10h30, au Chai : diaporama de présentation des **papillons** du village par K. Jacquet

vendredi 14, 15h **ou dimanche 16**, 10h : sortie aux Prés

Mai : samedi 13 : « Journée Nature »

Juin : dimanche 11 : Sortie papillons

Nous confirmerons les heures et les lieux de rdv de ces sorties par mail et affichage.

Contact : m2fcoumans@free.fr

Repas des aînés

Chers aînés nés en 1957 ou avant, Madame le Maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers municipaux, vous invitent à partager un moment convivial samedi 25 mars à 12h au Chai du Domaine.

Votre invitation se trouve également dans votre boîte aux lettres. Merci de confirmer votre présence avant le 6 mars par retour du formulaire en mairie.

À noter : si vous êtes nouvel arrivant non inscrit sur notre liste électorale et si vous souhaitez participer à ce repas, faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie.



Obligation légale de débroussaillage (OLD)

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne.

Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui pourraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine communal, le Code forestier (article L134-6) oblige les propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres des bois et forêts, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes :

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur 5 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès ;
- La totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine U (UA, UD, etc.) du PLU (plan local d'urbanisme) en vigueur ;
- La totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement ;



L'obligation légale de débroussaillage est étendue à 100 mètres pour :

- Les constructions isolées (arrêté municipal n°2017-014 du 30/01/2017)
- Les zones Puech/Rouquiolles/Combettes (arrêté municipal n°2016-032 du 28/06/2016)
- Les Campets à Madonnes (arrêté municipal n°2017-097 du 22/12/2017)

Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé sur les terrains dont vous avez la charge, **avant le 30 avril 2023**.



Prochains événements sur la commune

Jeudi 9 mars : Accueil des nouveaux arrivants

Du 15 février au 11 mars : Tournoi de Tennis organisé par le Tennis Club de Saint Bauzille (TCSBM)

Samedi 11 mars : 5 ans de la médiathèque

Samedi 19 mars : Carnaval de l'APE

Samedi 25 mars : Repas des aînés

Samedi 13 mai : Journée Nature

Du 23 au 25 juin : Fête au Village, organisée par les associations et la Mairie

